



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
☎ 03 87 99 21 85
✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n°25/2026

portant réglementation de la circulation routière
et le stationnement

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU la loi du 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-4,

VU le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, et R411-25,

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière; livre I,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue de la Vallée du N° 6 au N°10 à partir du 21 jusqu'au 31 janvier 2026, pour des travaux de reprise d'un branchement d'assainissement cassé;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de travaux de reprise d'un branchement d'assainissement abîmé prévus du 29 avril au 7 mai 2026, au 35 rue de Chatellaillon, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société COLAS, chargé d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés du N°31 au n° 39 rue de Chatellaillon, la circulation se fera alternativement par demi-largeur de chaussée de manière manuelle, pour la durée des travaux du 29 avril au 07 mai 2026. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les piétons devront emprunter le trottoir côté des habitations paires.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par des panneaux de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- L'intéressé
- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 24 avril 2026.

Le Maire,
Jean-Claude HEHN

